PLAN LIBRE

Le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

Ariège
Aveyron
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne

094

Septembre 2011

Evènement
Bernard Bachelot, architecte
Hombroich Insel Museum
Diffusion de la culture architecturale : actions de sensibilisation vers les scolaires
Réhabilitation du complexe de Monestié, Plaisance du Touch (31)
Création en espaces protégés

2,00 euros

ÉDITORIAL

Bernard Voinchet, conseiller CROAMP, Commission Patrimoine et Architecture Contemporaine

Pour une grande part, les paysages, les bourgs et les centres villes sont le résultat d'une incessante activité humaine parfois bimillénaire. Cet héritage doit continuer à faire sens, d'autant que « tout avenir véritable ne peut se construire sans prendre appui sur l'histoire », en l'occurrence sur les stratifications qui qualifient fortement nos espaces de vie. Cette problématique n'est pas nouvelle, aussi nous devons à notre tour répondre à la question récurrente suivante : « comment intervenir sur l'architecture et les paysages existants –qu'il s'agisse de stricte conservation ou d'évolutions radicales– en parfaite cohérence avec les idées, les besoins et les techniques constructives d'aujourd'hui ».
La commission Patrimoine et Architecture Contemporaine du C.R.O.A. engage une réflexion sur ce sujet. Le débat, également abordé lors des journées du patrimoine organisées le 22 septembre par la Région Midi-Pyrénées, est ouvert à tous et se poursuivra dans les prochains numéros de Plan Libre. En dernière page, une contribution de Philippe Moreau fait pour nous le point sur les règlementations actuelles concernant les monuments et espaces protégés.

Les raisons de se préoccuper des paysages, des ensembles bâtis et des monuments sont nombreuses. Tous recèlent des « valeurs » : valeurs d'histoire et ethnographique, valeur scientifique (celle de l'objet témoin), valeur d'art (qui nous fait rêver, nous émeut –littéralement qui nous met en mouvement–), valeur d'usage (malgré leur ancienneté nombre d'édifices sont encore opérationnels), valeur foncière mais aussi économique (l'activité touristique a entre autres essentiellement pour base des paysages et du bâti de qualité). Soulignons que ces valeurs reposent toutes sur la notion fondamentale qu'est l'authenticité. En effet, sans authenticité, il n'y a plus de vérité historique, plus de témoin et donc plus de patrimoine. Cela exclut de nos pratiques toute falsification et toute modification hasardeuse, mais cela ne signifie aucunement l'immobilisme, bien au contraire. Une attention soutenue, des interventions continues et une grande créativité sont indispensables. Pour s'en convaincre, analysons pourquoi et comment les monuments parfois millénaires nous sont parvenus. Parce qu'ils ont été continûment respectés et entretenus mais aussi utilisés, réutilisés et adaptés à des besoins nouveaux. Cela a généré des constructions intactes ou modifiées, qui ont deux caractéristiques fortes : premièrement être stylistiquement lisibles (très souvent datables avec précision), et deuxièmement témoigner de leur temps, si bien que la plupart des paysages et des monuments dont nous héritons sont des pages d'histoire qui « racontent l'homme ».

Mais, si le patrimoine a de tout temps fait l'objet d'attention, les questionnements et les réflexions théoriques sur son devenir ne se sont développés que tardivement, suite aux grandes mutations postrévolutionnaires et industrielles. Les règlementations qui en ont découlé depuis le XIXe siècle se sont d'abord focalisées sur les monuments –devenant alors « historiques »– puis sur leurs abords et enfin sur les zones « protégées » très ciblées, alors que dans le même temps de larges zones tout autant patrimoniales restaient sans règlementation spécifique. Cela allait avoir des conséquences profondes sur les politiques et les pratiques urbanistiques et architecturales ; en grossissant le trait, on pourrait les qualifier de schizophréniques : ici stricte conservation, là quasi laisser-faire. Quel résultat patrimonial cela a t-il eu ? Certes du positif mais également du négatif. Si le bilan a été favorable pour la stricte restauration des monuments importants ainsi que pour les secteurs sauvegardés dont la création dans les années 1960-70 a stoppé la destruction sans nuance de centres anciens, en revanche le bilan général est beaucoup plus contrasté s'agissant de l'évolution d'ensembles paysagers ou bâtis. En effet pour ces derniers, aussi complexes que subtils, fragiles, souvent constitués d'architectures vernaculaires et régionales, s'est progressivement accréditée l'idée que d'une part l'existant était « intangible » et que d'autre part, s'agissant des réutilisations, des réhabilitations ou des compléments, l'unique solution était le mimétisme d'architectures régionalistes ou vernaculaires : copie fidèle ou pire, pastiche et « faux vieux ». Il en a résulté une situation totalement confuse, en complet contresens avec l'évolution historique évoquée ci-dessus. Si nous n'y prenons pas garde, cette production « d'ersatz de patrimoine » continuera à non seulement altérer totalement l'authenticité de l'héritage, mais en privera nécessairement les générations à venir. En effet, dans les centres villes et dans les bourgs, durant ces dernières décennies, l'apport architectural contemporain s'est limité à quelques bâtiments publics généralement issus de concours d'architecture, alors que pour le reste, comme le dit justement un confrère A.B.F. d'Aquitaine, « on ne peut que constater l'échec des modèles et l'épuisement de la reconduction des typologies et des formes issues de l'architecture passée ». Il nous faut donc revisiter nos approches urbaines et paysagères tout autant que les pratiques des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. Il s'agit d'une exigence sociétale qui relève de la responsabilité de tous.

Commande / Adhésion / Abonnement /

○ Bulletin d'adhésion 2011

Professionnels : 50 euros / Étudiants : 20 euros

Être adhérent à la Maison de l'Architecture permet de devenir un membre actif (prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles…), d'être abonné à Plan Libre et de soutenir le programme et les actions de l'association (Expositions, Plan Libre, Prix Architecture…).

Un ouvrage au choix parmi les six déjà publiés est offert sur simple demande.

○ Bulletin d'abonnement à Plan libre pour une durée de 1 an / 10 numéros

Professionnels : 20 euros / Étudiants : 10 euros

○

Publications de la Maison de l'Architecture : 10 euros l'exemplaire

Jean Dieuzaide.
Architecture, photographie

Pack Prix Architecture.
Années 2001 + 2003 + 2005

Prix Architecture
Année 2007

Prix Architecture
Année 2009

Plan Libre. Recueil articles
cahiers centraux 2002-2006

Nom ..... Prénom .....

Profession ..... Société .....

Adresse .....

Tél. E-mail

Plan libre, le journal de l'architecture en Midi-Pyrénées

MAISON DE L'ARCHITECTURE Midi-Pyrénées

Edition
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45, rue Jacques Gamelin 31100. Toulouse
tél. 05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr
Dépôt légal à parution

N° ISSN 1638 4776

Directeur de la publication
Pierre Duffau.

Rédacteur en chef
Jean-Manuel Puig.

Bureau de rédaction
Bernard Catllar, Daniel Estévez, Véronique Joffre.

Comité de rédaction
Pierre Bonnard, Philippe Cirgue, Vincent Defos Du Rau, Jean Larnaudie, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Coordination
Aurélie Bayol.

Informations Cahiers de l'Ordre
Martine Aires.

Ont participé à ce numéro
Patrice Chabbert, Gabriel de Hoÿm de Marien, Véronique Joffre, Philippe Moreau, Ppa architecture, Olivier Prax, Pierre-Edouard Verret.

Graphisme
Bachs estudi gràfic. Marta Bachs, Anissa Mérot.

Impression
SRI Rotative.

Pour écrire dans Plan Libre contactez le bureau de rédaction à la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées.
La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Plan Libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse et le Club des partenaires : NPN, Prodware, Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi, Technal, VM Zinc.

ACTIVITÉS

MAISON DE L'ARCHITECTURE **Midi-Pyrénées**

Evènement

Les 25èmes Rendez-vous de l'Architecture
Le jeudi 01.12.2011, Entiore – Quint Fonsegrives

En soirée de clôture : proclamation des Résultats du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2011

Rencontre

Les petits déjeuners de la CAO
Vendredi 14.10.2011, de 9h30 à 12h30
Locaux de la société Prodware

Chaque mois Prodware Innovation et Design vous invite à ses Petits Dej' de la CAO.

Lors de cette rencontre, nos équipes vous apporteront conseils, méthodologie, trucs et astuces, sur les applications logicielles liées à vos projets de constructions.

Le petit déj. d'octobre sera consacré aux **nouveautés d'AutoCAD et d'AutoCAD LT 2012** comme par exemple l'explorateur de contenu ou les réseaux associatifs.

Nous aborderons également les avantagés liés aux contrats de souscription que vous retrouvez en ligne dans votre Centre d'Abonnement.

Prodware, partenaire de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
Prodware, 75 voie du Toec, 31000 Toulouse
Inscription et informations : Christelle MARCHAND ou Sandra GERI
09.79.999.775 ou cmarchand@prodware.fr /sgeri@prodware.fr

Appel à projet

A l'occasion de la 5ème édition du Salon Maison bois & Eco Energie, la Maison de l'Architecture produira une nouvelle exposition présentant une quinzaine de projets proposés par des architectes de Midi-Pyrénées.

Il s'agit d'exposer des projets réalisés de maisons individuelles (habitat et ses annexes, projet à ossature bois, maison bioclimatique, paisson passive, bâtiment écologique)

Merci de nous faire parvenir ces projets avant le **20 octobre 2011**.
Par projet proposé : une à deux photos, plan, détail constructif.

www.maisonarchitecture-mp.org

AGENDA

Appel à candidature

Festival des Architectures Vives 2012
Thème : Surprise

À l'occasion du 7ème festival des architecture vives à Montpellier, l'association Champ Libre lance un appel à candidatures pour réaliser 10 interventions.

Le Festival s'inscrit au cœur de la ville de Montpellier; il se déroulera dans l'Ecusson et plus spécifiquement dans les cours intérieures de certains hôtels particuliers. Par-là même il sera proposé un parcours aux visiteurs, sorte de découverte architecturale au cœur de la ville.

La consultation est ouverte aux jeunes architectes et architectes-paysagistes. L'objectif est de promouvoir la jeune création architecturale

Sélection des équipes sur dossier : Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le : **15 décembre 2011 à minuit**, heure française

http://festivaldesarchitecturesvives.com/

Séminaire

Climat et projet urbain - PREDAT
Influence du changement climatique sur les modes de productions de l'urbain
De 8H30 à 17H00 le vendredi 7.10.2011
Salle du sénéchal, Toulouse

La question climatique s'impose comme un nouveau champ d'intervention urbaine, et ce autour de deux axes d'actions : l'atténuation du changement climatique, à travers notamment la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ; et l'adaptation des systèmes urbains à ce changement, via par exemple la lutte contre les îlots de chaleur urbains, ou la réduction de la vulnérabilité face aux événements climatiques majeurs (vagues de chaleur, inondations, sécheresses...).

De nouvelles règlementations et pratiques urbaines émergent sur l'un et l'autre de ces deux axes : réduction de la vitesse des véhicules, renforcement des transports non polluants, évolution des formes urbaines, renouveau du travail sur l'eau et le végétal en tant que vecteurs d'un plus grand confort climatique, etc. Ce ne sont sans doute là que les prémisses d'une transformation durable des modes de productions de l'urbain eu égard aux enjeux du changement climatique.

www.apump.fr

Festival

Printemps de septembre à Toulouse
D'un monde à l'autre
Du 23.09. au 16.10.2011

www.printempsdeseptembre.com

Exposition

Le bois de sharewood MATALI CRASSET
Du 10.09. au 05.11.2011
Médiathèque de Nègrepelisse

En participant à la transformation de l'espace public, La cuisine cherche à faire de la créativité un moteur de cohésion sociale. Dans cette perspective, le centre d'art a invité cette fois matali crasset à réfléchir à un projet d'aménagement pour le bois de Montrosiès. En relation avec la mairie de Nègrepelisse, la desi- gner matali crasset développe une réflexion nourrie de débats portant sur la question de la propriété mais aussi des relations entre intérêt individuel et collectif où la forêt devient finalement vecteur de micro-utopies. Ce projet prend la forme d'un rucher pédagogique et coopératif ainsi que d'une plateforme, supports d'échanges et de rencontres.

www.la-cuisine.fr

Congrès

43ème Congrès du Collège National des Experts Architectes Français
20 & 21.10.2011
Hôtel Mercure Atria Toulouse Centre

Ce 43ème Congrès du CNEAF sera axé sur le thème « **la révolution environnementale** » (l'expert et l'architecte face aux nouveaux défis).

Le programme de ce nouveau colloque qui entre dans le cadre d'un stage de formation continue tenu entre professionnels et juristes, est constitué par une série d'exposés suivis de débats, l'ensemble animé par Bertrand Escolin, directeur de la revue Le Moniteur pour le grand Sud-Ouest.

Télécharger le programme, la fiche d'inscription et toutes les informations utiles sur l'organisation de Congrès sur : www.architectes.org (rubrique « actualités » Midi-Pyrénées)

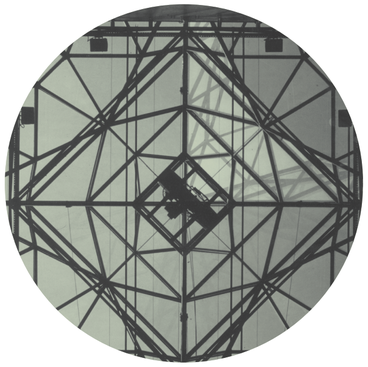

BERNARD BACHELOT

ARCHITECTE

A Bernard Bachelot

Une planche de détail pour un portail en bois d'une résidence gouvernementale à «Rocher Noir» en Algérie, et la photo en noir et blanc de son exécution.

Si il y avait l'esprit des vieux palais d'Alger et de leur connaissance, on y retrouvait aussi du Mackintosh dans le dessin, l'intelligence et le plaisir du technicien artiste dans son explication, de la jouissance. Du Chareau, du Mondrian, du Paul Klee dans le tramage et l'épaisseur du matériau, le bois. J'avais 15 ans.

Vingt ans après, en arrivant à Toulouse, j'ai rencontré la tête, le cœur, et la main de ce compositeur d'exception.

Il tenait son crayon comme Rodin, quand il dessinait à main levée.

Dans son trait, par son épaisseur et sa justesse, on comprenait tout de suite ce qu'il représentait. La structure, la matière, le volume et l'espace, expression de son humanisme, de sa rigueur et de sa plénitude.

Au revoir Bernard.

Je pense à Claire, à vos enfants.

Gabriel de Hoÿm de Marien, architecte

Témoignage

J'ai un souvenir très précis de mon rendez-vous d'embauche avec Bernard Bachelot en 1988.

Les constituants du personnage étaient tous présents.

L'entretien eut lieu autour de la table de réunion au robuste plateau de bois usagé et rassurant qui exprimait la solidité et l'ancrage fort aux racines.

Le critérium en bakélite noire mine 3B, avec lequel il prenait les notes, outil inusable et simple, suffisait à l'expression de sa créativité.

Les chaises Bertoïa complétaient la modernité de la salle de réunion.

La chevelure blanche bien coiffée, un pantalon sombre et une chemise noire campaient une personne sobre, un peu austère avec une touche d'exubérance dans les teintes de sa veste de laine.

Les propos étaient clairs, la conversation franche et directe.

En fin de carrière, les œuvres maîtresses avaient déjà été réalisées, l'agence réduite au minimum pour raisons de santé.

Je me suis donc trouvé seul avec lui et sa fidèle secrétaire Josette.

Les projets n'étaient pas, pour lui, les plus glorieux, par contre, la démarche architecturale et l'expérience étaient bien présentes.

L'exigence était sans faille, elle nécessitait l'application et la concentration, le travail était intense, les journées loin du format des 35 heures.

Ce gros travailleur, m'a pris sous son aile et m'a transmis son savoir dans un mélange d'exigence et d'affection.

Mes velléités de jeune architecte passaient au tamis de son analyse et fondaient sérieusement, me donnant parfois l'impression de me dessécher.

En réalité, le projet avançait, s'améliorait, il ne conservait que l'essentiel, dégraissé du superflu. Je rentrais chez moi tous les soirs avec le sentiment exaltant d'avoir appris.

Cet homme énergique, m'a donné l'occasion d'assister à quelques gros «coups de gueule» dont il valait mieux ne pas être la cible. Ils reflétaient un caractère entier, passionné, totalement investi dans le métier. L'exigence attendue des autres, il se l'appliquait avant tout et surtout à lui même, les maîtres d'ouvrage pouvaient compter sur un investissement et une intégrité sans faille.

De belle famille pied-noir, j'aime la chaleur des gens qui sont nés de l'autre côté de la Méditerranée, les liens se sont ainsi tissés et j'ai été accueilli avec générosité hors du contexte professionnel.

A l'arrêt de son activité, après deux années enrichissantes à ses côtés, il me confia entre les bonnes mains de Gabriel de Marien. Durant cette période de cinq ans, le contact fut maintenu avec la réalisation de quelques projets en association. Quelques charrettes dans le sous-sol de sa maison du TOEC me rappelaient les fondamentaux du métier.

Plus tard, la démolition du Palais des Sports, affectera les dernières années de sa vie.

Construit pour un siècle, l'équipement fut démoli après moins de vingt ans. Ce bâtiment, au caractère affirmé, exprimait la démarche rigoureuse et toujours originale de son auteur. Apprécié ou décrié, il illustrait la maîtrise du professionnel.

Les coupes, qu'il m'avait montrées, étaient de véritables épures de géométrie descriptive, elles attestaient d'une œuvre réalisée dans une maîtrise totale de l'espace, de la composition, des proportions, des détails et de la mise en œuvre du béton. Un bâtiment manifeste, parfaitement abouti qu'il considérait en point d'orgue de sa carrière et voué à ce malheureux gâchis.

Mon maître a disparu, il laisse un grand vide auprès de sa famille et de ses proches. Pour la profession, il était un des derniers monstres sacrés du modernisme à Toulouse. Ses réalisations témoignent de leur époque et d'une intense activité, elles méritent le respect, espérons qu'elles préserveront fidèlement son souvenir.

Patrice Chabbert, architecte

Crédit photo : Jean Dieuzaide

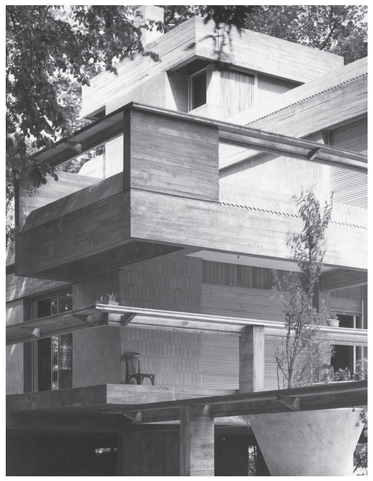

HOMBROICH INSEL MUSEUM

NEUSS, ALLEMAGNE

Au début du XIXe, dans la région de Düsseldorf, l'industriel de Werth construit une villa, la « rosa haus » et aménage un parc très géométrique sur les méandres de l'Erft.
En 1984 le domaine délaissé est acquis par le collectionneur Karl-Heinrich Müller qui souhaite y installer ses œuvres d'art.
En 1987 est ouvert ce musée privé aux principes muséographiques et architecturaux si particuliers.

Le parti du musée résulte d'une utopie de son propriétaire « habiter ce lieu » et procède d'une philosophie très simple qui part de la perception individuelle du visiteur, où celui-ci acquiert son propre jugement sans suivi didactique. Les œuvres sont présentées sans le nom de l'artiste ni texte explicatif, le visiteur est contraint à se laisser porter par son impression, où il peut apprécier les œuvres, non sous l'influence d'une connaissance de histoire de l'art mais par une découverte personnelle faite de surprises et d'interprétations inédites.
Le visiteur reçoit juste un plan qui lui permet de trouver son chemin dans le parc, d'un pavillon à l'autre.

« L'art est une harmonie parallèle à la nature »
Cette citation de Paul Cézanne a servi d'inspiration à ce lieu. Karl-Heinrich Müller a rassemblé autour de lui un groupe d'artistes pour créer ce musée fait d'échos et de synergies. Erwin Heerich, sculpteur et architecte a conçu les pavillons comme une transformation de ses sculptures géométriques à l'intérieur desquelles on pénètre.
Gotthard Graubner peintre connu pour ses « tampons-encreurs » a donné l'idée d'une présentation simultanée des œuvres d'art moderne et des objets anciens.
Anatol Herzfeld, sculpteur et ancien élève de Beuys a disposé sur l'île ses sculptures géantes.
Le paysagiste Bernhard Korte a replanté le parc et recréé un paysage alluvial tel qu'il devait exister à l'origine.

Les pavillons sont construits selon des plans géométriques simples, avec un matériau unique : une brique de récupération. Certains sont vides, le bâtiment devient œuvre par son espace sa lumière, ses ambiances acoustiques et ses vues sur la nature réaménagée.
Dans les pavillons sont présentées, notamment, les œuvres de Hans Arp, Alexander Calder, Paul Cézanne, Eduardo Chillida, Jean Fautrier, Yves Klein, Henri Matisse, Francis Picabia, Rembrandt, Kurt Schwitters, de l'art Khmer, du début de la Chine…
Alors que dans un musée institutionnel les œuvres sont sacralisées par leur conservation, leur protection ou leur exposition dans une mise à distance, la particularité de ce musée est de donner un accès direct à l'art.
Le visiteur est invité à vivre une nouvelle perception de l'art, changeant en fonction de l'heure, du temps, des saisons. Les œuvres ne sont plus pérennes, elles interrogent ainsi leur place dans l'histoire.
Dans les pavillons, le labyrinthe en particulier, les visiteurs perdent leur orientation, cette perte de repères renforce l'attention portée sur l'environnement et sur les œuvres.

L'ensemble des croquis, photos, maquettes, textes qui présentent le lieu sont le travail des étudiants de première année de l'ENSA de Toulouse réalisé autour du voyage d'études des 20, 21 et 22 mai 2011 dans le cadre de l'enseignement de projet L2.

Raketenstation Architektur :
1 Raimund Abraham – Haus des Musiker
2 Tadao Ando – Langen Foundation
3 Heinz Baumüller – Begehbare Skulptur
4 Eduardo Chillida – Skulptur « Bediari »
5 Erwin Heerich – Fontana Pavillon
6 Dietmar Hofmann – Lehrnhaus
7 Katsuhito Nishikawa – Skulptur «Tilapia »
8 Oliver Kruse und Katsuhito Nishikawa, one-man House
9 Alvaro Siza – Haus der Architektur
10 Erwin Heerich – Gästehaus
11 Erwin Heerich – begehbare Skulptur
12 Erwin Heerich – Gästehaus
13 - Erwin Heerich – Bibliothek

14 - Katsuhito Nishikawa – Kiostergarten
15 – Per Kirkeby – Drei Kapellen
16 – Per Kirkeby – Literatur und Kunstinstitut Sammlung Volker Kahmen
17 – FledHaus Clemens Sels Museum
18 – Oliver Kruse – Grundschule (Planung)

Ohne Nummer :
Bestand ehemahliger, militarischer Anlage teils umgewandelt in Werkstälten, Ateliers und Wohnraüme.

Unten rechts
Museum Insel Hombroich Architektur : Erwin Heerich
1 Turm
2 Labyrinth
3 Cafeteria
4 Hohe Galerie
5 Graubner Pavillon
6 Orangerie
7 Scheune
8 Tadeutz Pavillon
9 Zwölf Raüme Haus
10 Schnecke
11 Kassenhaus
12 Atelier

historische Bauten :
13 Rosa Haus Literatur und Kunstinstitut
14 Atelier und Wohnhaus
15 Atelier Anatol Herzfeld
16 Soumagne Klause
17 Oliver Kruse – Kinder Insel Hombroich
18 Per Kirkeby - Bushaltestelle

1 / PAVILLON D'ENTRÉE

Ein-/Ausgang : Entrée/Sortie
Nous suivons un chemin gravillonné jusqu'à une cour carrelée qui jouxte un bâtiment en « L ». Bordant la cour qui fait office de vestibule, une rangée d'arbres semble guider d'ombres notre progression. Nous entrons alors par une grande porte vitrée placée sur le plus long des deux murs de briques. Le silence qui règne entre ces murs est presque troublant tant il contraste avec la richesse des sons de l'extérieur. Toutefois toujours aussi dégagé, l'espace semble s'étirer sous la toiture. Une fois dans le bâtiment, notre regard est, tout de suite attiré par la verdure que nous apercevons à travers les fenêtres qui percent les façades.
Animés d'un désir de découverte nous traversons la salle et nous franchissons la porte… Nous voilà une fois de plus émerveillés et emportés dans un monde de sens !

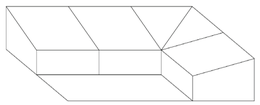
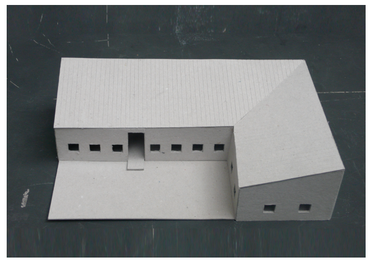

2 / LA TOUR

Vous descendez lentement de l'entrée située sur les hauteurs vers la prairie où un étrange cube de brique aux deux angles opposés tronqués vous accueille. En entrant, vous quittez le chemin bruyant de gravillons pour un silence saisissant. Tout est blanc : les murs nus, les sols carrelés, le plafond tramé d'où se dégage une lumière blanchie.
La symétrie de l'espace vous désoriente agréablement en vous laissant le temps de vous imprégner mystérieusement de la plénitude des lieux. Une porte sur chaque façade encadre le paysage d'où quelques odeurs de saisons vous parviennent.
Le bâtiment est nu sans trace de faux pas. Sans éclairage, il n'apparaît qu'à la lumière du jour. C'est une porte d'exception, un seuil d'une ingénieuse simplicité éveillant vos sens. Elle vous ouvre à la suite du parcours en vous laissant reprendre votre route.

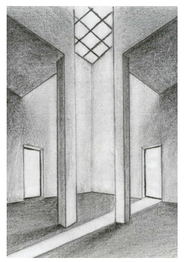
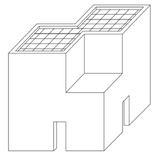
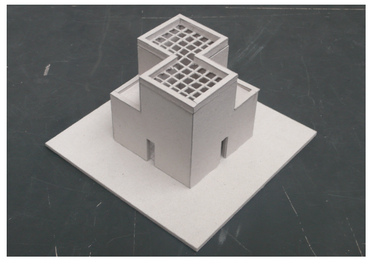
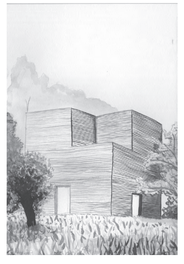

3 / LE LABYRINTHE

Etonnement et surprise d'une paroi verte,
Elle protège, elle attire et impose le seuil.
Contraste d'un cheminement,
Entre hauteur des verticales et finesse des horizontales
Etroit jeu de couleurs et de textures,
Entre rougeur et dureté de la brique – verdure et douceur des arbres
Espace intemporel, déroutant et impressionnant : il fait le lien
Entre ordre maitrisé du parc et maitrise de l'ordre intérieur du pavillon
Le rythme s'accélère ; dans la fluidité, l'ouverture et la pureté des parois

On s'égare
Seules les œuvres retiennent le visiteur dans son effrénée découverte
On les rencontre ; on les quitte : on les retrouve
L'ordonnance de la trame, la précision de la composition et l'élégance des espaces amène peu à peu à comprendre l'intelligence du lieu.
Comprendre un édifice c'est l'apprécier,
Seule l'expérience sensible le permet,
Renouvelons le voyage pour confirmer ces certitudes.

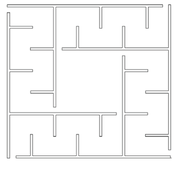
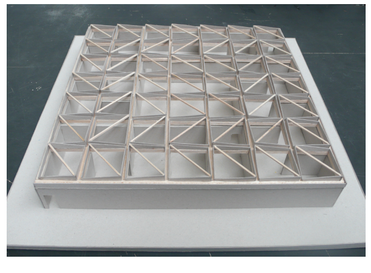

4 / PASSERELLE DU LABYRINTHE

C'est d'abord une passerelle. Un bête pont, en bois, qui permet de traverser le ruisseau. Il est massif, mais sa forme légèrement irrégulière entre en harmonie avec le paysage sauvage dans lequel elle s'engouffre.
De chaque côté les poutres carrées, verticales ou inclinées, semblent se juxtaposer de manière aléatoire pour former une barrière infranchissable. Son plancher, quasi opaque nous laisse seulement deviner ce qui se passe sous nos pieds.
Les boulons, de taille imposante et en très grand nombre, s'élèvent à la façon d'une armée et accentuent l'effet de masse déjà présent dans la succession des poutres, tout en soulignant le tracé du pont.
Derrière une apparence massive est caché un système constructif très subtil. Des plaques de métal s'insèrent délicatement dans chaque poutre pour les rendre solidaire, liant tous les éléments de l'ouvrage de manière invisible. Ce dispositif donne sa force et sa solidité au pont, mais lui donne également ses faiblesses.

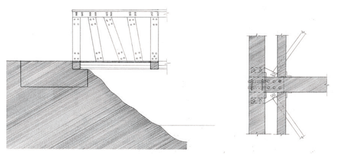
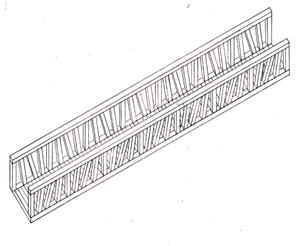
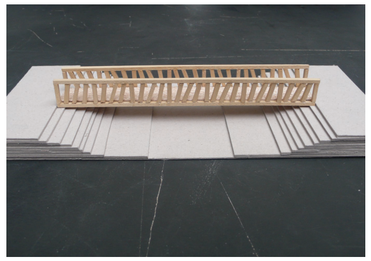

5 / HOHE GALERIE

La Galerie, dans laquelle sont exposées des sculptures minimalistes, est à l'image du site, sobre et efficace.
Pour commencer, les deux seules portes créent un passage qui la traverse de part en part. Cependant les deux portes ne sont pas alignées, si bien que pendant une fraction de seconde, notre regard parcourt le volume unique qui s'offre à nos yeux. Ce volume est d'une simplicité surprenante. Il n'y a rien, rien d'autre que les sculptures, éclairées par une lumière tamisée, filtrée par le feuillage des arbres surplombants le pavillon, puis le verre opalescent du plafond.
Il en résulte une profonde attirance pour ces oeuvres, posées à même le sol, nues face à notre perception interloquée. Perception qui se trouve démunie, aucun texte, aucun mot ne vient se placer devant ces oeuvres. Le langage, qui scelle la conscience, est absent, et cette absence nous offre une liberté totale de réflexion et d'interprétation

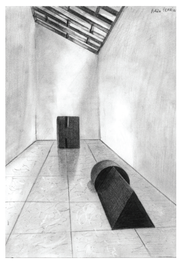
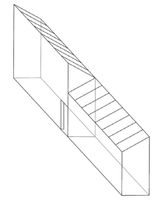
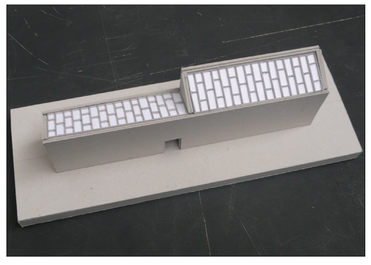

6 / PASSERELLE

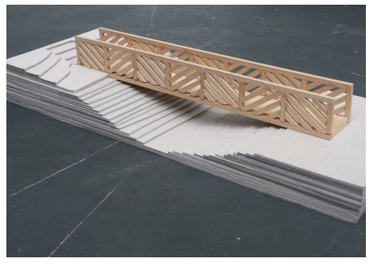
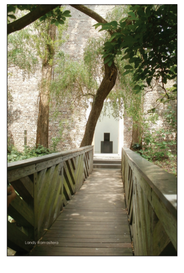

7 / GRAUBNER PAVILLON

Le cylindre de verre.
Caché dans la nature ce n'est qu'en contournant le Pavillon que l'on découvre la simplicité de sa forme. Alors que les courbes de la façade en briques se fondent dans la terre, le cylindre de verre donne un premier aperçu de l'intérieur de l'édifice, C'est en entrant que la magie se produit. A la clarté de l'espace, produite par les murs et les sols clairs s'ajoute celle de l'écho de nos voix, Cette transparence est aussi présente dans le cylindre de verre a demi ouvert dans le module plein, donnant l'impression de nous fondre aussi dans la nature,
A cette agréable sensation de faire partie du paysage, se détache une supposition.
Ne serait il pas lui même peinture des murs de l'édifice ?
Dans tous les cas, l'émotion produite par le rapport entre l'homme et la nature est un facteur important de l'atmosphère paisible également produite par les courbes simple du bâtiment, que seuls les montants des baies et le carrelage peuvent segmenter.

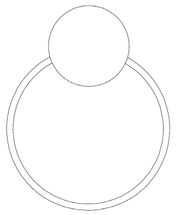
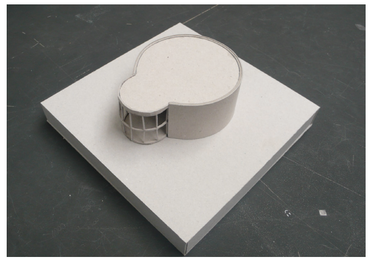

8 / ORANGERIE

Lumière dans l'orangerie
L'orangerie a une caractéristique propre qui la démarque de la plupart des autres pavillons. L'architecte a choisi un apport de lumière par des baies verticales, qui de plus permet la vue sur l'extérieur. Ces baies composent un mur entier de forme irrégulière.
Ce qui est intéressant c'est la position des œuvres par rapport à cette vue. Le pavillon abrite des bustes hindous posés régulièrement sur de gros socles blancs. Et ceux-ci sont tournés naturellement vers ce paysage atypique. Nous découvrons alors des bustes éclairés de face par une lumière douce et uniforme qui apporte de légères ombres, révélant leur relief et leur matérialité.

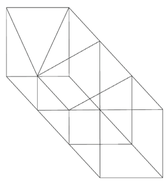
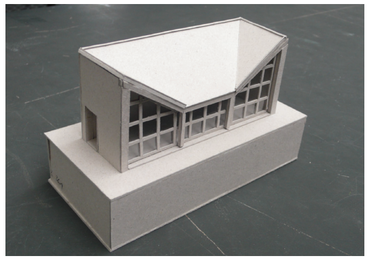
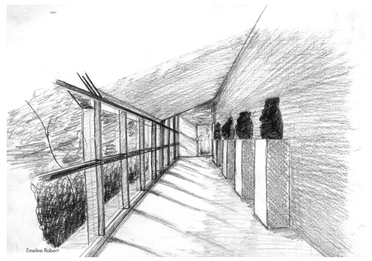

9 / TADEUTZ PAVILLON

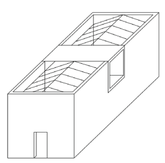
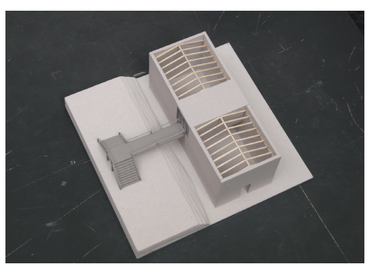

10 / ZWÖLF RÄUME HAUS

La maison aux douze pièces
Lorsque l'on arrive au pavillon « Zwölf Räume Haus », la verdure environnante est tellement haute et dense qu'elle accentue le côté isolé et unique du bâtiment.
Ses façades et ses profils de toiture laissent penser que le bâtiment est symétrique.
Le bruissement de la nature et le crissement des pas sur le gravier sont vite interrompus lorsque l'on entre dans la première grande pièce rectangulaire aux murs blancs, uniformément éclairée. La lumière zénithale des verrières inonde l'espace de façon régulière, mais l'opalescence du vitrage offre une lumière douce et non éblouissante, agréable et irréelle. Cette même lumière sur les douze salles strictement identiques, supprime toute hiérarchie dans le regard porté aux œuvres. Chaque porte en appelle une autre : où quelle soit, lorsque l'on franchit une porte, on en aperçoit toujours une autre de manière évidente. Ainsi, les espaces dialoguent et créent une fluidité presque naturelle dans le parcours. L'absence de rapport visuel avec l'extérieur accentue le sentiment de se trouver dans un autre univers, calme et paisible. Il y a un avant, un pendant et un après. On en ressort dépaysé, « changé ».

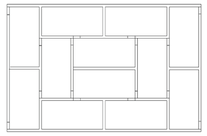
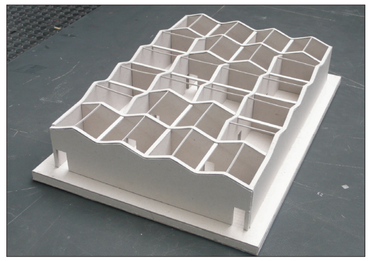

11 / SCHNECKE

L'aspect extérieur est énigmatique. Une imposante façade de briques jouxte une vaste terrasse. Il faut s'avancer pour découvrir l'entrée qui se découpe dans le volume principal en une forme triangulaire. Le visiteur est guidé par l'angle saillant ainsi formé qui l'amène directement à l'intérieur. Ce système de glissement le long de la paroi est à la fois efficace et remarquable. La suite du parcours s'enroule autour d'une verrière intérieure qui amène une lumière constante. Lumière dans le dos, on glisse alors toujours le long du mur blanc ponctué de gravures de Rembrandt, Matisse, Chillida pour découvrir une grande échappée visuelle vers le fond plus sombre du pavillon. La fin du parcours retourne à l'extérieur, dans l'espace de la cour intérieure de dimension égale à l'entrée et paré, sur ses trois cotés, de miroirs. L'effet est immédiat : il démultiplie le visiteur à l'infini et donne une présence intense à la sculpture placée au centre. La simplicité des lieux ne se perçoit pas directement, mais c'est bien elle qui participe à donner tant de force à tous les espaces parcourus. La dernière chose remarquable à cette époque de l'année est l'émergence de la construction dans son milieu. Les arbres semblent envelopper le bâtiment en laissant visible une partie juste suffisante pour attirer le visiteur.

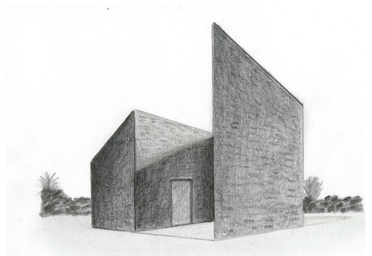

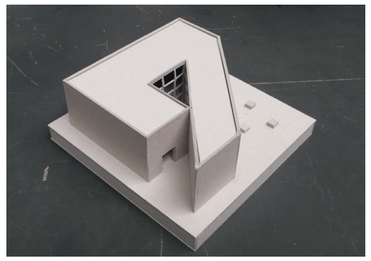

12 / CAFETERIA

Perdu dans les cheminements du silence d'Hombroich, on arrive par choix ou par hasard a la cafétéria. Une ambiance paisible et saine s'impose, on se plie a ses exigences. Ne pas déranger le calme ambiant.
L'implantation de base du bâtiment trouve sa place le long des cheminements qui insinuent trois choix de directions. L'emplacement topographique est stratégique, c'est le moment de la pause.
Le carré de base se démultiplie homothétiquement à différentes échelles, au niveau de la trame, des pièces, des baies, de la volumétrie, le tout dans un ensemble de composition fort qui semble naturel. C'est ici la subtilité de la réussite des choix d'Erwin Heerich et de l'esprit d'Hombroich. L'équilibre est naturel.

Des visiteurs, apparaissent, attablés, mangeant et buvant…

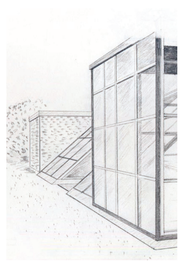

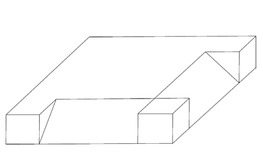
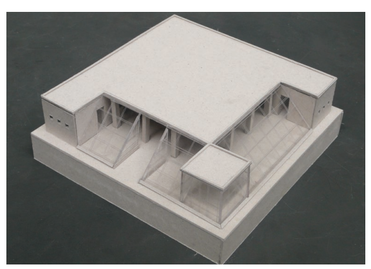

HOMBROICH RAKETENSTATION

Ce lieu situé à proximité d'Insel Hombroich est anciennement une base de lancement de missiles de l'OTAN. Dans les années 80 il devient l'endroit des sit-ins et des manifestations des partisans des mouvements pour la paix, jusqu'à la fermeture du site en 1990. Karl-Heinrich Müller acquiert le site et les bâtiments existants en 1994. Comme à Insel Hombroich, des artistes vivent et travaillent à Rakentenstation parmis lesquels Katsuhito Nishikawa, Olivier Kruse, Michael Grove, Georg Schmidt…
Depuis 2004 on peut visiter la Fondation Langen conçue par l'architecte Tadao Ando. Chaque année des concerts, des séminaires et des rencontres sont organisés par les artistes. Le site accueille un réseau d'activités artistiques et scientifiques qui situent chaque manifestation à la croisée des savoirs.
C'est un lieu qui suscite chez les artistes et les visiteurs le désir d'échapper à toute contrainte, de dépasser ses limites.

FONDATION LANGEN
TADAO ANDO

Ando ou de l'aura du radeau.
Telle la proue d'un navire,
La fondation Langen s'élance sur un miroir d'eau.
De ses longs voiles de béton, elle caresse le paysage.
Reflets et mirages ne font qu'un.
Alliage subtil de verre et d'acier,
Le parcours devient Odyssée.
Dans ce vaisseau limpide vogue une mer de toiles dans un océan sans limite.
Limite, Il n'y a plus de limite.
L'horizon est dehors, l'horizon est dedans.
L'espace flotte sur le ponton
Puis sombre au loin dans un dédale de coursives.
Un ciel, d'eau et d'astres,
Baigne la promenade d'une profonde lumière.
Avec Ando, la croisière dans l'espace de la lumière ne saura prendre fin

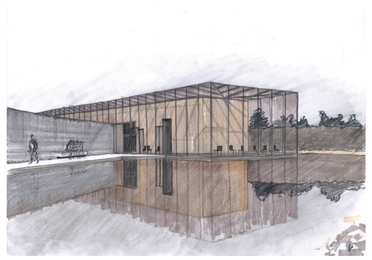

SKULPTUR « TILAPIA »
KATSUHITO NISHIKAWA

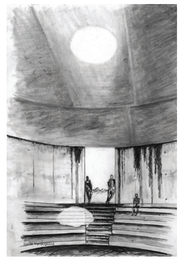

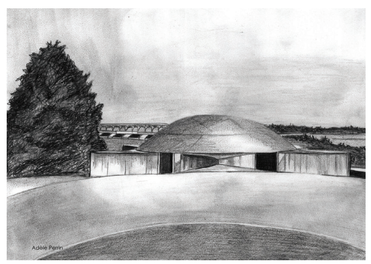

FONTANA PAVILLON

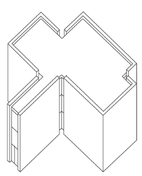

PAVILLON DE L'ARCHITECTURE
ALVARO SIZA

Une oeuvre pure et touchante. La massivité extérieure de l'édifice par ses imposants murs de briques aux couleurs parfaitement réparties, et ses grandes ouvertures contrastent avec la légèreté que l'on ressent à l'intérieur. Ce dernier a été réalisé à partir d'un équilibre entre le caractère rustique et chaleureux du bois de chêne composant le sol, le plafond et les menuiseries, et la pureté émanant du blanc des parois, et des larges ouvertures cadrant le paysage. Ces plans verticaux blancs et horizontaux ambre, nous entourent et créent un parallèle, un jeu de reflet. On se sent réellement à l'intérieur d'un espace. Tout dans le travail de Alvaro Siza reflète une immense sobriété, un minutieux exercice de métrique, de composition sur une trame régulière. De simples détails, peuvent totalement changer un édifice, le perfectionner, lui octroyer cette subtilité qui contribuera à créer une atmosphère bien spécifique. C'est ce que l'on retrouve par exemple ici avec le dispositif employé qui donne un effet de légèreté au faux plafond. En effet, la mise en œuvre d'une fourrure crée une légère ombre qui donne l'impression que le toit se décolle des murs, qu'il prend son indépendance et a une existence, une importance propre. Les parois blanches quant à elles captent la lumière, la reflètent et confèrent aux murs cet aspect de pureté et de préciosité. De larges baies disposées face à face permettent une perméabilité visuelle de l'espace qui semble agrandir la pièce et, laissant la nature pénétrer dans l'espace, brouillent les limites entre jardin et construction. C'est en cela que ce pavillon nous émerveille. Nous sommes touchés par cette incroyable finesse, ce réel souci du détail qui confère à cet édifice ce caractère unique grâce à la sensibilité qui en émane.

GÄSTEHAUS

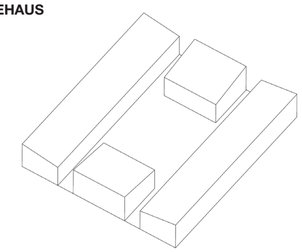

GÄSTEHAUS

BIBLIOTHÈQUE

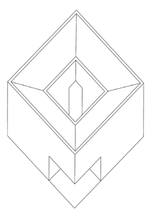

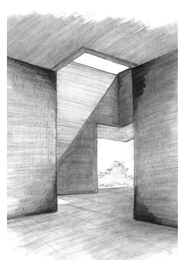

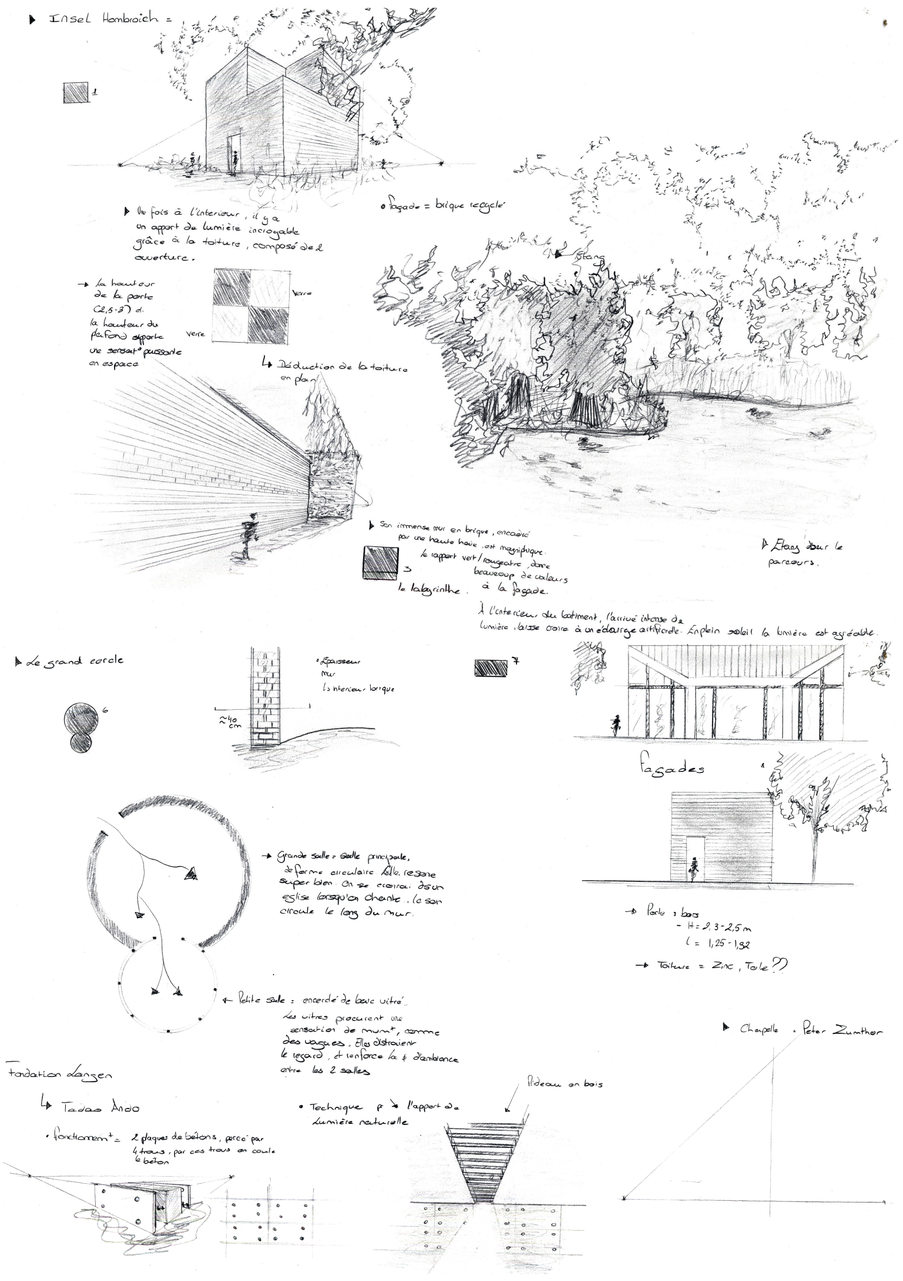

www.inselhombroich.de
www.langenfoundation.de

Travail des étudiants : ARNAUD Héloïse / ASTOR Amandine / BARTHOUX Zoé / BEAUCLAIR Manon / BENSAÏH Imane / BERGES Thibaut /BRIGNON Emile / CAMUS Alexia / CARREAU Pauline / CHABBAL Roxane / CHABOUSSOU Lucie / CHAMPION Céline / CONDOMITTI Romain / D'ANTIN Pauline / ESCONOBIET Jérôme / EYMA Sébastien / FONTAINE Céline / GOURDIER Christophe / HOUILLON Timothé / IRLES Léa / LABOUREAU Camille / LACROIX Pauline / LACROIX Agathe / LAMBERT Marion / LLUCH Caroline / MAIRE Louison / MANEVAL Mathilde / MOISAN Clémentine / OBLETTE Julien / PANISSARD Rafaël / PARIS Hernani / PEGORIER Sarah / PEREZ Elaura / PERRIER Mathieu / PERRIN Adèle / PESTRE Pauline / RAMASAMY Preetvy / RAMASITERA Landy / REBIAI Jihane / REINOSA Marion / RIBERA Julie / ROBERT Emeline / SANIE Solène / SAVIGNAC Séverine / VERDUGAUD Lucie / VERGE Clément / VIEL Kévin / VITA Florence / WING Wang / Moniteurs : LEGLAND Nicolas / MASSOL Hélène / PECHBERTY Basile / TRAVERS Pierric / DE PERIGNON Caroline

Enseignants : JOFFRE Véronique / PRAX Olivier / VERRET Pierre – Edouard.

ENSA TOULOUSE

ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Réunion annuelle du 29 juin 2011

Le 29 juin dernier se tenait, à L'îlot 45, la Réunion Annuelle du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées.

Cette manifestation a été relancée l'an passé dans une ambiance pour le moins intimiste. Nous avons donc décidé cette année d'y recevoir la prestation de serment des Consoeurs et des Confrères nouvellement inscrits au Tableau. La seule volonté d'assurer un public à cette « Assemblée Générale » étant indécente pour les susdits, il faut y voir plutôt l'accueil dans leur désormais « maison ».

Cette prestation de serment était parrainée par le Secrétaire Général du Conseil National que nous avons eu le plaisir d'accueillir en remplacement au pied levé du Président, Lionel Carli, retenu en Bretagne par des problèmes d'avion. Jean-Jacques BEGUE a ainsi pu nous éclairer sur la politique à venir de l'Institution et nous nourrir d'espoir.

Intervention aussi de notre Confrère, Pierre Brunerie, Vice-Président de la MAF, quant à nos responsabilités sur les engagements du Grenelle de l'Environnement.

Intervention bien sûr de notre Président Régional, Vincent Defos du Rau, sobre, concis et juste dans ses propos, tant pour l'accueil que pour la présentation des actions du CROA.

Les principaux partenaires, avec qui nous oeuvrons quotidiennement pour la profession en Midi-Pyrénées, étaient également présents pour nous faire part de leurs actualités : Pierre Duffau, Président de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, Nicole Roux-Loupiac, Directrice de l'ENSA Toulouse et Nadia Sbiti pour le Pôle de Formation Continue. Sans oublier notre incontournable et fidèle conseiller à l'architecture de la Drac Midi-Pyrénées, Philippe Moreau.

Merci donc à tous ceux qui étaient présents à nos côtés. Encore un effort, et cette manifestation deviendra incontournable !

Philippe Cirgue, *Secrétaire Général du CROAMP*

Diffusion de la culture architecturale : actions de sensibilisation vers les scolaires

Dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts devenu obligatoire de la maternelle au lycée depuis 2008 (l'architecture et le patrimoine sont inclus dans le champ de ces nouveaux enseignements), le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées, en partenariat avec la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées, souhaite initier des actions de sensibilisation et de transmission de l'architecture en milieu scolaire.

L'objectif sera d'amener les jeunes publics des établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) à mieux appréhender leur cadre de vie et à s'ouvrir à une culture de l'architecture partagée. Il est en effet important que ces derniers se sentent citoyens, c'est-à-dire concernés par leur espace. La réussite de ces actions de sensibilisation et d'éducation ne peut cependant reposer que sur l'intervention conjointe de l'enseignant et du professionnel.

Afin de pouvoir dans un premier temps évaluer les forces mobilisables nécessaires pour développer ces actions de sensibilisation à l'architecture, le Conseil doit donc **procéder au recensement des architectes qui seraient prêts à intervenir en milieu scolaire.**

Si vous êtes intéressé(e)s, adresser une lettre de motivation au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées par courrier (45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse) ou par mail (croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr).

Veille marchés publics

Interventions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et réponses obtenues sur les opérations suivantes :

> Caisse régionale de la Sécurité Sociale dans les Mines du Sud-Ouest : réaménagement du laboratoire d'analyses médicales Filieris à Carmaux (81)

Difficulté : « aucune prime ne sera versée aux candidats dans le cadre de cette consultation » (article 4, page 6) ; « pièces de l'offre […] note méthodologique comprenant un argumentaire, un schéma ou plan fonctionnel du projet, des propositions techniques et architecturales pour atteindre la norme ISO 15189 et le label RT 2005 (intention d'aménagement en faveur des personnes présentant un handicap, propositions permettant de respecter le programme en terme de facilité d'entretien, d'économie de maintenance, de confort, de sécurité et de respect de l'environnement » (article 11b, page 9). Les pièces, que les candidats devaient fournir, constituaient sans ambiguïté une remise de prestations ouvrant droit à indemnité, au sens de l'article 74 du CMP. De plus, la pondération des critères d'attribution faisait ressortir le coût des prestations pour 60 % et la qualité de la note méthodologique et capacité technique des membres de l'équipe candidate au vu des références pour 40 %, ce qui semblait favoriser l'offre la plus basse et voire même une offre anormalement basse.

Réponse : la CARMI du Sud-Ouest a indiqué ne pas pouvoir annuler la procédure car ce marché a déjà fait l'objet d'une notification le 2 mai 2011. Il ne pouvait dès lors être annulé que sur action en justice des candidats évincés. Cependant, elle a indiqué prendre bonne note de nos remarques et en tenir compte pour les prochains marchés.

> Caisse régionale de la Sécurité Sociale dans les Mines du Sud-Ouest : réalisation du pôle CAF CARMI de Decazeville (12)

Difficulté : mêmes observations relevées que pour la consultation ci-dessus.

Réponse : la CARMI du Sud-Ouest a répondu que la procédure a été annulée, qu'elle a pris bonne note de nos remarques et en tiendra compte pour la nouvelle procédure qui sera lancée prochainement.

> Mairie de Fonsorbes : réalisation d'une salle multi-activités (31)

Difficulté : l'AAPC et le règlement de la consultation avaient permis de relever que la procédure choisie est une procédure de conception – réalisation, alors que l'opération ne semblait pas répondre aux critères fixés par la loi MOP ou même aux réglementations particulières permettant de faire appel à ce processus de construction.

Réponse : la Mairie a répondu qu'après étude du besoin, son choix pour la réalisation de cette salle s'est porté sur un bâtiment industrialisé constitué d'une armature métallique et recouverte d'une membrane textile. Pour ce type d'ouvrage, les études techniques sont réalisées par le fabricant de la structure d'où le choix du marché conception – réalisation. Il précise que toutefois la mission PC sera effectuée par un architecte. La réponse ne paraissant pas satisfaisante, le CROA a indiqué qu'à défaut de nouveaux éléments plus explicites, il se verrait contraint de saisir le Préfet 31 dans le cadre du contrôle de légalité. La Mairie de Fonsorbes a alors prévu de proposer à son Conseil Municipal l'annulation de la procédure.

ACTUALITÉS

Décodage du code des devoirs professionnels

Au regard des questions récurrentes posées et des contentieux soumis à notre service juridique, il a été décidé d'ouvrir cette rubrique afin de décoder les obligations de l'architecte édictées par le code des devoirs professionnels.

Nous traiterons cette fois-ci de la question du **budget alloué à l'opération**, source de nombreux litiges entre architectes et maîtres d'ouvrage non-professionnels. Or, l'architecte a, par son devoir de conseil, l'obligation d'alerter son client sur les contraintes notamment budgétaires de son projet. La définition du programme et de l'enveloppe budgétaire du client est indispensable à la bonne exécution du contrat de maîtrise d'œuvre. Pour rappel, l'article 36 du Code des Devoirs Professionnels des Architectes dispose : « **Lorsque l'architecte a la conviction que les disponibilités dont dispose son client sont manifestement insuffisantes pour les travaux projetés**, il doit l'en informer. Outre des avis et des conseils, l'architecte doit fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. L'architecte doit rendre compte de l'exécution de sa mission à la demande de son client et lui fournir à sa demande les documents relatifs à cette mission. L'architecte doit **s'abstenir de prendre toute décision ou de donner tous ordres pouvant entraîner une dépense non prévue ou qui n'a pas été préalablement approuvée par le maître d'ouvrage**. »

Ainsi, l'architecte qui laisse son client déposer un permis de construire dont la réalisation entraînerait un dépassement manifeste de son budget s'expose à des sanctions disciplinaires.

Nouveau régime pour les OPH

L'article L421-26 du Code de la Construction et de l'Habitation créé par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, soumet les marchés passés par les OPH au même régime que celui des sociétés anonymes d'HLM. Ainsi, ces marchés ne sont plus soumis au Code des Marchés Publics mais à l'ordonnance n°2005-649 et à la loi n°85-704 dite loi MOP.

PROCHAINES FORMATIONS

PÔLE DE COMPÉTENCES EN FORMATION CONTINUE DE MIDI-PYRÉNÉES

ENSA de Toulouse
83, rue Aristide Maillol - BP 10629
31106 Toulouse
Tél : 05 62 11 50 63

Inscriptions, informations et programme :

www.polearchiformation.org

Pour de plus amples informations, programmes et inscriptions en ligne aux stages, consulter le site du Pôle : www.polearchiformation.org

Organisation et méthodes de travail

Organisation, méthode, rigueur, efficacité : autant de points d'appui pour une entreprise et autant de difficultés parfois à les mettre en œuvre. Manque de temps, souvent, manque de formation aussi.

C'est pourquoi, une série de formations thématiques est proposée, sous le patronage du Conseil de l'Ordre des Architectes par les consultants de la société OPT'IMIX. Leur expérience du monde de l'immobilier, des marchés publics, de l'organisation et de l'optimisation de la performance a permis de mettre en place un ensemble de modules de formation très pragmatiques, adaptés au contexte des agences d'architecture. Ces modules proposent d'aborder des thèmes sources de préoccupations et de difficultés au quotidien pour les architectes.

Les formations seront organisées en deux phases, sur 1 journée ½. La première journée de formation, dans les locaux du Conseil de l'Ordre des Architectes, permettra à chacun des participants d'exprimer ses attentes, de confronter son expérience et ses éventuelles difficultés à l'aune de la pratique et de méthodes de travail éprouvées, que vous présenteront les consultants d'OPT'IMIX. La seconde phase se déroulera sous forme de formation-action, en agence, afin de valider la mise en place d'un plan d'action et de résoudre les éventuelles difficultés résiduelles.

Le premier module, prévu le jeudi 20 octobre 2011, propose une formation à l'accession aux marchés publics, à la performance des réponses, du point de vue administratif, mais aussi du point de vue de l'image donnée et de la nécessité de la maîtriser.

Le second module, prévu le jeudi 3 novembre 2011, propose de donner les clés de l'optimisation de la gestion documentaire, afin de garantir la disponibilité et la validité des documents et des données liées à l'activité, et aussi pour assurer la revue des documents principaux avant envoi.

Le troisième module, prévu le 17 novembre 2011, propose de s'appuyer sur la démarche processus pour structurer et pérenniser le fonctionnement de l'agence, harmoniser ses pratiques. Il sera question de déterminer le « qui fait quoi avec quels moyens » pour chaque activité de l'agence.

Renseignements – inscriptions auprès du CROAMP : 05 34 31 26 66 ou par mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

Efficacité énergétique : les solutions constructives Bois

Cycle de formation de 7.5 jours organisé par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées en partenariat avec le **CNDB (Comité National pour le Développement du Bois) et Midi-Pyrénées Bois** sur le thème de l'architecture bois, la qualité environnementale et les solutions de basse consommation énergétique. Cette formation pourra être suivie en totalité ou par modules indépendants « à la carte ».
Module 1 – Le matériau bois, enjeux, ressource et composants **(4 novembre 2011)** (ce stage constitue le pré-requis indispensable à tout autre stage de formation du CNDB)

Module 2 - Technologies de construction bois **(23 novembre 2011)**

Modules 3 & 4 – Enveloppes bois et étanchéité à l'air **(jeudi 5 janvier 2012)** et Bâtiments bois durables **(vendredi 6 janvier 2012**) (ces deux modules constituent le stage « *Efficacité énergétique des constructions bois* »)

Module 5 – Façades bois **(8 décembre 2011)**

Module 6 – Solutions constructives mixtes bois et béton **(20 janvier 2012)**

Module 7 – Conduite d'un projet bois **(16 & 17 février 2012)**

Lieu : CROAMP – L'îlot 45 – 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse ou sur sites selon les modules

Coût : **1 850 euros ht pour le cycle complet de 7.5 jours** / Module 1 : 315 euros ht / Module 2 : 315 euros ht / Module 3 et 4 : 630 euros ht / Module 5 : 415 euros ht / Module 6 : 330 euros ht / Module 7 : 515 euros ht

Renseignements – inscriptions auprès du CROAMP : 05 34 31 26 66 ou par mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr

Maquettes numériques et nouvelles pratiques de collaboration

(5 séances d'une heure trente)

Midi-Pyrénées est la plus vaste région de la France métropolitaine. C'est parfois un frein pour suivre des formations qui ont lieu la plupart du temps à Toulouse. Et si l'on utilisait la formation à distance ? Des solutions éprouvées et performantes sont disponibles, comme les plateformes d'apprentissage et les services de réunion en ligne.

Moodle est une plateforme d'apprentissage en ligne très populaire. Elle est utilisée par la plupart des Universités et Ecoles de la région, et en particulier par l'ENSA de Toulouse. Mise en service depuis plus d'un an, elle connait un succès grandissant auprès des enseignants et des étudiants.

Un service comme Gotomeeting permet de réunir jusqu'à 15 personnes, équipés de Mac ou de PC. Les liaisons téléphoniques sont prises en charge ainsi que le partage d'un écran (celui d'un des participants et pas seulement celui du formateur). Cette formule est de plus en plus utilisée pour des formations à distance ou des Webinaires. Elle peut aussi être appliquée dans un contexte professionnel comme la revue d'un projet.

Nous proposons d'utiliser ces deux solutions pour la formation « maquettes numériques et nouvelles pratiques de collaboration ». A la place du présentiel habituel d'une durée de 7h, la formation sera dispensée en 5 séances hebdomadaires successives d'une heure trente, à date et heure fixes. Chaque séance comprendra des présentations, des démonstrations et des échanges entre les participants. Des exercices seront proposés pour l'approfondissement de certains points par chaque stagiaire entre deux séances et à son rythme.

Le contenu de la formation sera adapté en fonction des modalités d'un enseignement à distance. Merci de nous faire savoir si ce type de formule vous intéresse et de préciser quel serait le meilleur moment de la semaine pour dispenser cette formation.

***Bernard Ferriès**, Docteur de troisième cycle. Maître assistant à l'ENSA Toulouse, Coordonnateur du chapitre francophone de BuildingSmart international. Responsable pédagogique de la formation.*

ENSA de Toulouse - CIFCA / module de 5 séances à partir de novembre 2011, 350 euros le module (net de taxes)

REHABILITATION DU COMPLEXE DE MONESTIE PLAISANCE DU TOUCH (31)

Notre projet consiste à organiser l'ensemble du programme autour d'une vaste place publique polyvalente, partiellement ombragée par une ombrière contemporaine équipée de panneaux photovoltaïques translucides, en référence au "couvert" traditionnel.

Cette option introduit donc un espace public distributif, sorte de "vestibule urbain", comme cœur du projet. De ce fait, il transfigure Monestié en construisant une "intériorité ouverte" sur son contexte urbain, au même titre que les espaces publics du centre-ville disposés traditionnellement en empochement le long de la route de Lombez.
Cette organisation, répartissant autour du couvert les différentes fonctions du programme, conjugue l'avantage fonctionnel de réorganiser de manière fluide leurs accès dissociés à une amélioration de la visibilité et de l'identité du complexe s'étirant et s'ouvrant vers la route de Lombez.

Si l'espace central distribue efficacement les diverses entités programmatiques, il devient en lui-même une nouvelle entité disponible pour accueillir de nouvelles activités ou démultiplier l'espace disponible pour les activités déjà envisagées dans le programme. Il deviendra donc tour à tour une terrasse protégée pour la cafétéria, l'espace d'attente abrité d'écran 7, le lieu des banquets aux beaux jours, le support de manifestations exceptionnelles comme des foires, des séances de cinéma de plein air, des concerts ou des manifestations sportives…

Directement connectées au couvert, les entités fonctionnelles bâties s'organisent conformément au programme dans la continuité des espaces existants qui leur sont associés, formant un "L" inversé.
Une entité dissociée, constituée par la cafétéria, les salles de réunion et la salle de répétition du club de théâtre, achève de border le couvert tout en ménageant un large accès à celui-ci depuis le parking disposé à l'ouest du site.

Le système de circulation automobile, cycles et piétons est repensé sur l'ensemble du site, il intègre un axe nord-sud reliant la route de Lombez à l'avenue de la Casse. Cet axe dessert les 300 places de stationnement, il comporte un dépose-minute automobile et bus repensé pour le groupe scolaire adjacent. Il draine également les pistes cyclables sillonnant le quartier.

Maître d'ouvrage : **Ville de Plaisance du Touch**
Architectes mandataires : **PPA**
Scénographie / conception lumière : **Didier Glibert**
BET : **Ingérop**
Acousticien : **Sigma acoustique**

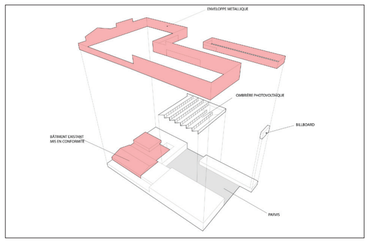

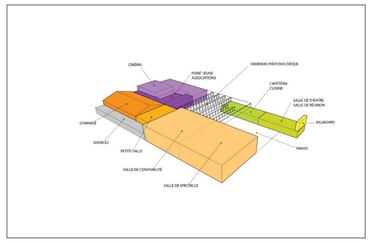

RÉSULTATS

TYPE	OPÉRATION	MAÎTRE D'OUVRAGE	EQUIPES RETENUES
PN	Extension du Centre d'Entretien et d'Interventions des RN (CEIRN) de Saint-Paul de Jarrat (09)	**Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest**	Sarl Goubert et Landes **Sarl Architecture & Paysage/Robert Ingenierie (Bet)/Garros (Bet)** Henri Anel/Robert Ingenierie (bet)/ESI Jacques Viard (Bet) Sas Cardete-Huet Architectes/Ingenierie Studio (Bet)
PA	Extension de la médiathèque à Onet-le-Château (12)	**Mairie d'Onet-le-Château**	**Raphael Bétillon / Nicolas Dorval-Bory / Jean-Paul Deloménie / Betec / Ingenierie Fluides / 2 AF Acoustique**
CE	Modification de terrains de grands jeux et création de vestiaires et parking à Saint-Orens de Gameville (31)	**Mairie de Saint-Orens de Gameville**	**Sarl Atelier REC (31) / Betom / Osmose** Sarl Calvo-Tran Van / Sedes Sarl Sirach Viennois Architecture / Cabinet Pierre Robin
PA	Réhabilitation de la piscine municipale d'Aspet (31)	**Mairie d'Aspet**	**Scp Bellouard – Montlaur - Balducchi**
PA	Réalisation de gros travaux et d'un bâtiment neuf au groupe scolaire de Pins-Justaret (31)	**Mairie de Pins Justaret**	**Alain Croux**
PN	Travaux de restructuration du palais de justice à Auch (32)	**Ministère de la Justice**	**Sarl Damon Architecte / Terrell Sas / Sarl Technisphère**
PA	Construction d'une école intercommunale à Marciac (32)	**Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers**	**Fabienne Larcade**
PA	Extension et réaménagement de l'école communale à Lavergne (46)	**LDA Lot Développement Aménagement**	**Selarl Inextremis Architectures**
CE	Construction d'un centre aquatique communautaire à Mazamet (81)	**Communauté d'Agglomération Castres Mazamet**	**Sarl Brochet-Lajus-Pueyo (33) / SNC Lavalin / Ethis / IDB Acoustique** Sarl Atelier Po & Po (75) / Berim / Général Acoustics Sarl BVL Architecture (75) / Vincent Defos du Rau / Michel Sery / Ingerop / Cabinet Jean-Paul Lamoureux / Cabinet Laneau Sas Octant Architecture (76) / Sarl E8 Architecture / Soja Ingenierie Sarl Essentiel (85) / CD2I / Alibino Taravella (Bet) / FG Eco
PA	Réaménagement du laboratoire d'analyses médicales Filieris à Carmaux (81)	**Société de secours minière Aveyron Tarn**	**Sarl Atelier d'Architecture Imbert Alvernhe**
AOO	Travaux d'aménagement des berges du Tarn à Montauban (82)	**Montauban 3 Rivières Aménagement**	**Sarl d'Une Ville à l'Autre / Quartiers Lumières / Juliette Favaron / Ingerop**

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception – réalisation / AOO = appel d'offre ouvert / AOR = appel d'offre restreint

CRÉATION EN ESPACES PROTÉGÉS

Ce titre appelle, avant tout développement, de s'entendre sur la signification des mots.

Création : ce mot recouvre à peu près les mêmes concepts pour tous :

- Acte qui consiste à produire quelque chose de nouveau, d'original, à partir de données préexistantes.
- Acte par lequel un artiste produit une œuvre.
- Résultat de l'exercice du pouvoir qu'a l'homme de construire, de former, avec le concours d'une faculté spécifiée, un produit qui s'insère parmi les choses déjà existantes.

Espaces protégés : la notion d'espace, qu'il s'agisse d'aménagement, d'urbanisme, ou d'architecture, doit elle aussi pouvoir signifier la même chose pour chacun d'entre nous, du moins, à chacune de ces échelles qui vont du territoire au bâtiment.

Par contre le mot « protégé » peut avoir de nombreuses significations, fort divergentes suivant l'idée que chaque personne voudra promouvoir :
- protégé, du verbe protéger : défendre, garantir, favoriser, préserver…

- défendre de quoi ? Le « beau » ? le patrimoine ?
- garantir contre quoi ? Le « laid » ? la destruction du patrimoine?
- favoriser quoi et dans quel but ? le maintien du patrimoine ? son bon état ?
- préserver quoi ? etc…

Le beau : chaque culture produit ses normes de la beauté et apprend aux hommes à juger en fonction de ces normes. Le jugement esthétique n'est que l'effet du conditionnement culturel. Il est le reflet de l'ethnocentrisme le plus ordinaire, le fait que chaque culture s'estime en possession des normes exclusives du bien et du mal, du beau et du laid etc.
Le patrimoine « est constitué par l'ensemble des biens qui appartiennent à une personne physique ou morale ». Etymologiquement : ensemble des biens hérités du père (latin : patrimonium),

Le patrimoine dit « matériel » est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti...)

Le patrimoine immatériel revêt différentes formes : chants, costumes, danses, traditions, jeu, mythes, contes et légendes, petit métier, témoignages, captation de techniques et de savoir faire, documents écrits et d'archives (dont audio-visuelles)...
L'article 1er de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, définit l'expression «patrimoine architectural» en affirmant qu'elle intègre les biens immeubles ci-après :
1. les monuments : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations;
2. les ensembles architecturaux : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique;
3. les sites : œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.
Le fait de « protéger » est-il une atteinte à la liberté de créer ?

La liberté dépend-elle de l'Etat ? Si Spinoza affirmait qu'« en vérité, le but de l'Etat, c'est la liberté », le sens commun semble plutôt concevoir la notion de liberté comme une absence de contraintes, un refus de l'autorité. La liberté serait alors caractérisée par l'affranchissement de tout ce qui la restreint : les règles sociales, les importuns, l'Etat. Cependant, penser la liberté comme une révolte constante contre ce qui nous « opprime » semble incompatible avec la vie en société, qui implique la coexistence de plusieurs libertés, la nôtre et celle d'autrui...

Si un espace est protégé, c'est qu'il bénéficie d'une protection :
Sens 1 Elément qui sert à protéger.
Sens 2 Ensemble des mesures prises pour protéger les personnes et les biens.

Ces deux définitions du mot « protection » permettent d'appréhender ce « qu'espace protégé » peut recouvrir, surtout si on s'attache à tracer l'histoire des « protections » en France.

En voici, sous forme très simplifiée, l'évolution de 1789 à nos jours.

Du monument…	**…à l'espace…**	**…avec qui**
- 1789 : confiscation des biens au profit de la nation, patrimoine commun de la nation. - 1840 : établissement d'une première liste de 1034 monuments historiques - 30 mars 1887, première loi de « protection » des monuments historiques		
- 31 décembre 1913, loi de protection des monuments historiques, toujours en vigueur - 21 avril 1906, loi de protections des « monuments naturels »		- 1893 : premier recrutement des architectes des monuments historiques, cours de Chaillot
	- 2 mai 1930 loi de protection des sites, toujours en vigueur - 25 février 1943, validée en 1946, loi instituant les abords de monuments historiques (rayon de « protection » de 500 mètres autour du monument) - 4 août 1962, loi instituant les secteurs sauvegardés, dite loi Malraux	- 21 février 1946, création par décret des Agences des bâtiments de France, dirigées par les architectes des bâtiments de France (ABF)
		- 1977, création des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) - 6 mars 1979, décret instituant les services départementaux de l'architecture (SDA), et du patrimoine en 1996 (SDAP), se substituant aux agences des bâtiments de France
	- 7 janvier 1983, loi instituant les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) - 8 janvier 1993, loi « paysage » instituant les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)	- 24 février 1993, fusion des corps des architectes des bâtiments de France et des urbanistes de l'Etat en un seul corps, celui des architectes et urbanistes de l'État
		- 1 juillet 2009 fusion DRAC SDAP, ces derniers devenant services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP)
	- loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite grenelle 2 », instituant notamment les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) se substituant aux ZPPAUP	

Cet historique permet de mesurer l'évolution des mentalités et des préoccupations publiques en matière de « protection ».
De la sauvegarde de quelques monuments prestigieux (une révolution des mentalités à l'époque), à la prise en compte de villes entières (en réaction à la politique de « rénovation urbaine des années 50-60), pour leur « qualité » (encore un terme qui mériterait d'être débattu !), et désormais, depuis la loi du 12 juillet 2010, aux mesures de « protection » de la planète au sens du développement durable.

Si à chaque fois, l'élargissement du périmètre de protection pris en compte s'est fait en complément du précédent, le dernier « élargissement » semblerait se faire au détriment de l'ensemble des périmètres précédents.
Ceci est paradoxal à plus d'un titre, notamment parce que le patrimoine et les espaces bâtis protégés correspondent majoritairement quasiment à la lettre aux notions de développement durable. Alors, pourquoi cette dérive destructrice alors que ce peut être une formidable occasion de créer ou de réhabiliter dans l'existant de façon pertinente ?

Il ne s'agit pas d'opposer « développement durable », « création », et « espaces protégés », mais bien de concilier le tout de façon intelligente.

La première approche serait de faire en sorte que les architectes aient une meilleure connaissance de l'empilement de textes et de procédures qui régissent ces « espaces protégés » afin qu'ils s'imprègnent de la philosophie qui procède de leur rédaction initiale, et qu'ils aient l'envie de découvrir ou redécouvrir les qualités de ces espaces, et s'attachent à créer en tenant compte de ces qualités.

Nous nous efforcerons, la DRAC, les STAP et le CROA, d'apporter des éléments de compréhension au fil des futurs « PLAN LIBRE ».

Philippe Moreau, Conseiller à l'Architecture, DRAC Midi-Pyrénées